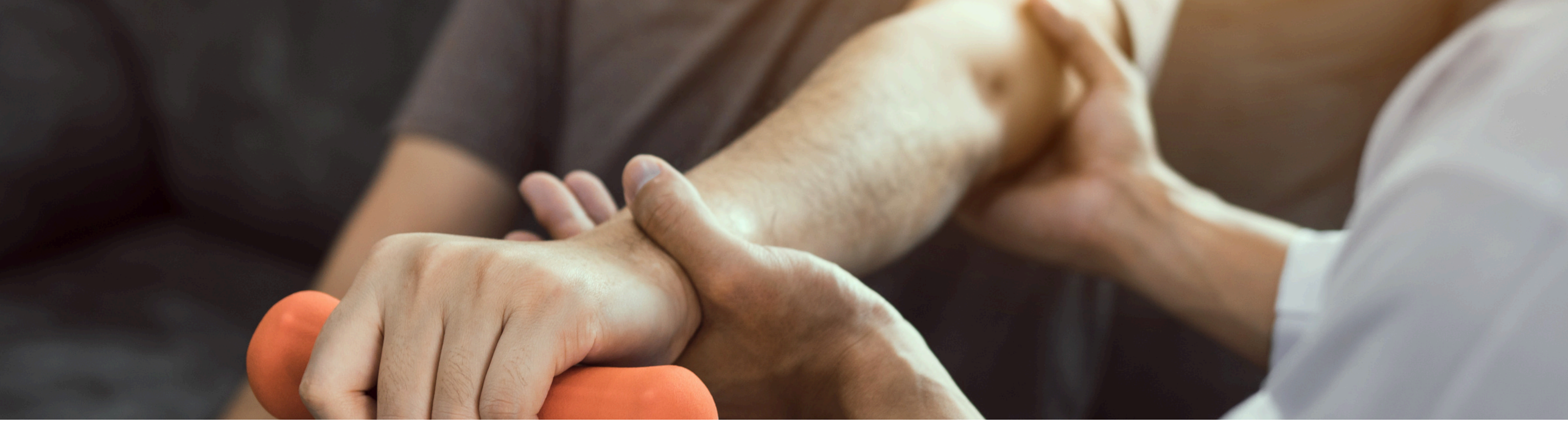

Tarifs pratiqués

par votre Masseur-kinésithérapeute

Tarifs en Euros à compter du 1er septembre 2026

Actes pratiqués en Métropole	Tarifs
AMK	2.21€
Lettre clé (métropole)	2.21€
Majoration de nuit	9.15€
Majoration de dimanche	7.62 €
IK : Indemnité kilométrique	
IFS : Indemnité forfaitaire de déplacement spécifique	4.00 €
IFD : Indemnité forfaitaire de déplacement	2.50 €

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie.
Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.

Lettres clés	Signification
APM	Rééducation des amputations
ARL	Rééducation dans le cadre des aff ections respiratoires, maxillo-faciales et ORL
DRA	Rééducation pour déviation du rachis
NMI	Rééducation des aff ections neuromusculaires ou rhumatismales inflammatoires
PLL	Soins palliatifs
RAB	Rééducation abdominale et périnéo-sphinctérienne
RAM	Rééducation du rachis non opéré
RAO	Rééducation du rachis opéré
RAV	Rééducation des affections vasculaires
RIC	Rééducation du membre inférieur opéré soumise à référentiel
RIM	Rééducation du membre inférieur non opéré soumise à référentiel
RPB	Rééducation des patients atteints de brûlures
RPE	Rééducation de la déambulation du sujet âgé
RSC	Rééducation du membre supérieur opéré soumise à référentiel
RSM	Rééducation du membre supérieur non opéré soumise à référentiel
TER	Rééducation des conséquences des aff ections orthopédiques et rhumatologiques sur au moins 2 territoires(membres, ou rachis et membres)
VIC	Rééducation du membre inférieur opéré non soumis à référentiel
VIM	Rééducation du membre inférieur non opéré non soumis à référentiel
VSC	Rééducation du membre supérieur opéré non soumis à référentiel
VSM	Rééducation du membre supérieur non opéré non soumis à référentiel
Ces lettres-clés ont la même valeur tarifaire que l'ancienne lettre clé AMK.	

Dans le cadre des affections longues durée (ALD) l'ensemble du tarif est pris en charge par votre régime général (CPAM, MSA,...).

Hors ALD, les soins de kinésithérapie sont pris en charge à hauteur de 60% par votre régime général et de 40% par votre mutuelle (sauf contrats particuliers).

Affichage prévu par le décret n°2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé et l'article R 4321-98 du Code de la Santé Publique

Cette affiche vous est offerte par rhomboid.fr